

que les membres de l'OMC voulaient relancer les entretiens. Lors de la réunion de l'APEC à Hanoi, au Vietnam (du 12 au 19 novembre 2006), les ministres du Commerce de l'APEC ont indiqué leur appui à une reprise des négociations du Cycle de Doha. Par la suite, le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a recommandé la reprise des discussions techniques.

Alors que les rencontres bilatérales et de groupe se sont intensifiées, un sentiment d'engagement renouvelé a émergé de la première réunion ministérielle depuis la suspension du cycle. Cette première réunion se tenait en marge du Forum économique de Davos, en Suisse, le 26 janvier 2007, et les ministres y participant ont déclaré leur appui à une reprise à grande échelle des négociations du Cycle de Doha. Le 31 janvier, Pascal Lamy a reçu le soutien de tous les membres de l'OMC pour une reprise complète des négociations. Les membres ont continué à participer par l'entremise de groupes techniques et de discussions entre ministres, travaillant pour aplanir les différends entre les diverses positions de négociation. Il faudra les efforts de tous les membres pour parvenir à un accord large et ambitieux.

Les négociations du Programme de Doha pour le développement constituent le cycle de négociations le plus complet jamais entrepris par l'OMC ou son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La gamme diversifiée des questions à l'étude et l'approche consensuelle de l'OMC n'ont pas facilité le déroulement de ces négociations. Cependant, les négociations de l'OMC n'ont jamais été ni simples ni rapides. Le dernier cycle de négociations, le Cycle d'Uruguay, a duré sept ans et demi. Néanmoins, les bénéfices potentiels d'un accord si large sont très grands.

Le Canada souhaite que le Programme de Doha pour le développement parvienne à un résultat large et ambitieux. Nous sommes heureux de la reprise des négociations et nous continuerons à inciter les autres membres à y participer afin que le cycle progresse et que nous parvenions à une bonne entente pour nos producteurs, nos fabricants et nos fournisseurs de services. L'atteinte d'un résultat ambitieux des négociations permettrait aux exportateurs canadiens de bénéficier d'une égalité des chances avec leurs concurrents sur les marchés mondiaux tout en renforçant la croissance

économique, la prospérité et le développement au Canada et dans le monde¹.

Dans les négociations de l'OMC portant sur l'agriculture, le Canada continue de souhaiter l'élimination de toute forme de subvention à l'exportation, une forte réduction du soutien interne ayant un effet de distorsion sur les échanges et une amélioration réelle et significative de l'accès aux marchés. Dans les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, le Canada cherche à accroître l'accès aux marchés présentant un intérêt pour les exportateurs canadiens, et ce, par divers moyens, dont la réduction des droits de douane pour tous les produits non agricoles et l'élimination de ces droits dans certains secteurs. Les secteurs présentant un intérêt particulier pour le Canada comprennent les produits de la pêche, les produits forestiers, les produits liés à l'environnement, les produits chimiques et les matières premières.

Dans les négociations sur les services, le Canada vise à obtenir un accès élargi aux marchés étrangers de services dans plusieurs secteurs, dont l'architecture, le génie et le génie intégré, l'informatique et les services connexes, la construction et les travaux de génie connexes, l'énergie, l'environnement, les finances, le droit, le transport maritime et les télécommunications. Nous cherchons aussi à obtenir un assouplissement des restrictions à l'égard du mouvement temporaire des personnes physiques fournissant des services ainsi qu'un environnement de réglementation plus transparent et plus prévisible à l'étranger. En matière de négociations sur les règles, le Canada est partisan d'un durcissement des mesures antidumping et compensateurs afin de réduire les possibilités d'abus; d'un renforcement des règles de discipline en matière de subventions, notamment pour garantir que la concurrence à laquelle font face les exportateurs canadiens sur les marchés étrangers soit loyale; et d'une clarification des règles relatives aux accords commerciaux régionaux.

Dans les négociations sur la facilitation du commerce, la priorité pour le Canada est d'assurer l'établissement de règles fermes et obligatoires de facilitation du commerce qui soient pratiques et significatives pour les commerçants et qui s'appuient sur les obligations actuelles de l'OMC, afin de maximiser la transparence et de simplifier les formalités douanières.

¹ Selon une étude publiée par la Banque mondiale en 2005, la libéralisation du commerce des marchandises et la réduction des subventions à l'agriculture entraîneraient une amélioration du bien-être mondial dont la valeur se chiffrerait à près de 363,5 milliards de dollars d'ici 2015.